

**SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE,
L'ANIMATION PÉDAGOGIQUE ET LE TRANSPORT
PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

BUREAU DU 06 MAI 2021

<u>N° DELIB.</u>	<u>OBJET</u>	<u>PAGES</u>
B.01/2021	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU BUREAU SYNDICAL DU 03 FEVRIER 2021	
B.02/2021	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	
B.03/2021	CONSULTATION DES ENTREPRISES : ETUDE D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CUISINE CENTRALE ET D'UNE LEGUMERIE INTEGREE	
B.04/2021	ACHAT DE GOURDES ISOTHERMES POUR LA COMPETENCE « FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LES PERSONNES AGEES OU DEPENDANTES	

**SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE,
L'ANIMATION PÉDAGOGIQUE ET LE TRANSPORT
PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

BUREAU DU 14 SEPTEMBRE 2021

<u>N° DELIB.</u>	<u>OBJET</u>	<u>PAGES</u>
B.05/2021	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU BUREAU SYNDICAL DU 06 MAI 2021	
B.06/2021	CATALOGUE DES ATELIERS PEDAGOGIQUES – ANNEE SCOLAIRE 2021/2022	
B.07/2021	CHALLENGE LES MINI-TOQUES – <i>BILAN EDITION 2021 ET ADOPTION DES PRINCIPES DE L'EDITON 2022</i>	
B.08/2021	ADOPTION DES MANIFESTATIONS DU DERNIER TRIMESTRE 2021	

**SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE,
L'ANIMATION PÉDAGOGIQUE ET LE TRANSPORT
PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

BUREAU DU 09 NOVEMBRE 2021

<u>N° DELIB.</u>	<u>OBJET</u>	<u>PAGES</u>
B.09/2021	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU BUREAU SYNDICAL DU 14 SEPTEMBRE 2021	
B.10/2021	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – <i>CREATION DU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE POSTE A TEMPS COMPLET</i>	
B.11/2021	LANCEMENT DE LA CONSULTATION MARCHE LESSIVIEL – <i>Approbation du DCE</i>	
B.12/2021	LANCEMENT DE LA CONSULTATION MARCHE VÊTEMENTS DE TRAVAIL – <i>Approbation du DCE</i>	

**SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE,
L'ANIMATION PÉDAGOGIQUE ET LE TRANSPORT
PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

BUREAU DU 06 MAI 2021

<u>N° DELIB.</u>	<u>OBJET</u>	<u>PAGES</u>
B.01/2021	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU BUREAU SYNDICAL DU 03 FEVRIER 2021	
B.02/2021	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	
B.03/2021	CONSULTATION DES ENTREPRISES : ETUDE D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CUISINE CENTRALE ET D'UNE LEGUMERIE INTEGREE	
B.04/2021	ACHAT DE GOURDES ISOTHERMES POUR LA COMPETENCE « FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LES PERSONNES AGEES OU DEPENDANTES	

SYM PYRENEES-MEDITERRANEE
SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE, L'ANIMATION PEDAGOGIQUE ET
LE TRANSPORT PYRÉNÉES-MEDITERRANÉE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU DU JEUDI 06 MAI 2021 A 18H00

L'an deux mille vingt et un et le 06 du mois de mai à 18 heures, le Bureau du SYM Pyrénées-Méditerranée régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du SYM P-M à PERPIGNAN, sous la **Présidence de Monsieur Robert RAYNAUD**.

PRESENTS : MMES et MM

- RAYNAUD Robert
- GAY Catherine
- CAILLEZ Charlotte
- GRANIER Michèle
- CAMPS Philippe
- OUROS Jeanne
- ROLLAND MCKENZIE Corinne
- CANAL Marie Christine
- VALETTE Marguerite
- CAYROL Dominique
- SALINAS Max

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR : MMES et MM

- SOL Frédéric à GAY Catherine
- BLANC Sophie à CAILLEZ Charlotte
- MOULIN Alexandre à RAYNAUD Robert

ABSENTS EXCUSES : MMES et MM

- PALMADE Jérôme
- BROSSEAU Sylvie
- MONIER Christiane
- HUET Stéphane

Nombre de délégués en exercice : 18
Nombre de délégués présents : 11
Nombre de procurations : 3
Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES

Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00

Accusé de réception en préfecture
066-256600297-20210506-B_01_2021-DE
Date de télétransmission : 10/05/2021
Date de réception préfecture : 10/05/2021

N° de la Délibération	
N° B.01/2021	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03 FEVRIER 2021 DU BUREAU SYNDICAL

M. Le Président,

PROPOSE de soumettre au vote l'approbation du Procès-Verbal de la séance du Bureau syndical en date du 03 février 2021.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Le Bureau syndical,

ADOpte le Procès-Verbal du Bureau syndical du 03 février 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Robert RAYNAUD

Accusé de réception en préfecture
066-256600297-20210506-B_01_2021-DE
Date de télétransmission : 10/05/2021
Date de réception préfecture : 10/05/2021

N° de la Délibération	
N° B.02/2021	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. Le Président,

RAPPELLE aux Membres du Bureau que La compétence « Fourniture de repas en liaison froide pour les personnes âgées ou dépendantes » se développe de manière très importante.

En effet, depuis un an, non seulement le nombre de bénéficiaires des communes déjà adhérentes a augmenté, mais deux communes supplémentaires se sont rajoutées à la tournée (SAINTE MARIE LA MER et VINGRAU). Deux autres communes sont en instance, CLAIRA qui a, d'ores et déjà, adhéré à la compétence susdite et VILLELONGUE DE LA SALANQUE qui est en phase d'étude et de recensement des futurs bénéficiaires.

Par ailleurs le service est en cours de réorganisation suite au départ en retraite d'un agent et du reclassement professionnel d'un deuxième agent.

C'est pourquoi, M. Le Président,

PROPOSE aux Membres du Bureau syndical de créer un poste à pourvoir d'Adjoint technique au tableau des effectifs à temps complet.

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité

Le Bureau syndical,

CRÉE un poste d'adjoint technique à temps complet au tableau des effectifs

DIT que les crédits sont inscrits au budget, chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Robert RAYNAUD

Accusé de réception en préfecture
066-256600297-20210506-B_02_2021-DE
Date de télétransmission : 10/05/2021
Date de réception préfecture : 10/05/2021

N° de la Délibération	
N° B.03/2021	CONSULTATION DES ENTREPRISES : ETUDE D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CUISINE CENTRALE ET D'UNE LEGUMERIE INTEGREE

M. Le Président,

RAPPELLE à l'Assemblée que lors du vote du Budget 2021, les crédits, pour l'étude visant à la construction d'une cuisine centrale et d'une légumerie intégrée, ont été votés pour un montant de 50 000,00 €.

INFORME les Membres du Bureau des caractéristiques principales du marché à lancer pour la dévolution de cette étude :

Type de marché : marché de prestations intellectuelles, à tranche ferme et optionnelle (article R2113-5 du Code de la Commande Publique)

Objet du Marché : réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour la construction d'une cuisine centrale et légumerie intégrée comprenant :

- ⇒ Une tranche ferme dite « étude d'opportunité » :
Cette tranche a pour objectif d'évaluer la pertinence du projet, d'en définir les modalités humaines et techniques ainsi que d'en évaluer la faisabilité financière.
- ⇒ Une tranche optionnelle dite « étude de faisabilité » :
Cette tranche optionnelle sera affermie par décision du Bureau, après compte rendu de la tranche ferme.

Montant prévisionnel : 50 000,00 € TTC

Critère de jugement des offres :

- Valeur technique de l'offre : 60 %
- Prix : 40 %

Lancement de la publication : lundi 11 mai 2021

Remise des offres : vendredi 18 juin à 12h00

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité

Le Bureau syndical,

ACCEPTE le cahier des charges tel que proposé par M. Le Président

AUTORISE M. Le président à lancer la procédure de mise en concurrence

AUTORISE M. Le Président à signer toutes les pièces afférentes,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 en section investissement

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Robert RAYNAUD

Accusé de réception en préfecture
066-256600297-20210506-B_03_2021-DE
Date de télétransmission : 10/05/2021
Date de réception préfecture : 10/05/2021

N° de la Délibération	
N° B.04/2021	ACHAT DE GOURDES ISOTHERMES POUR LA COMPETENCE « FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LES PERSONNES AGEES OU DEPENDANTES »

M. Le Président,

Dans le cadre de la compétence « FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LES PERSONNES AGEES OU DEPENDANTES »,

PROPOSE aux Membres du Bureau l'achat de gourdes isothermes pour les personnes âgées ou dépendantes dans le cadre du service de portage des repas à domicile.

Cet achat permettrait une distribution au mois de juin à tous les bénéficiaires du portage, Elle sera l'occasion pour chacune des Communes adhérentes à cette compétence de mener une action de sensibilisation auprès du public visé.

INFORME le Bureau syndical que la dépense estimée pour cette action serait comprise entre 1 400,00 € et 2 000,00 €.

PROPOSE à l'Assemblée plusieurs types de produits afin de décider du choix du produit le plus approprié.

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité

Le Bureau syndical,

DECIDENT de l'achat de gourdes isothermes de type : Bidon DOLKEN, bi-matière fibre de bambou et LDPE, 600 ml, sans BPA, bouchon vissé en acier inoxydable au prix unitaire de 2,79 € HT.

DECIDENT d'une première commande de 500 unités pour un montant global de 1.395,00 € HT.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Robert RAYNAUD

Accusé de réception en préfecture
066-256600297-20210506-B_04_2021-DE
Date de télétransmission : 10/05/2021
Date de réception préfecture : 10/05/2021

**SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE,
L'ANIMATION PÉDAGOGIQUE ET LE TRANSPORT
PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

BUREAU DU 14 SEPTEMBRE 2021

N° DELIB.	OBJET	PAGES
B.05/2021	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU BUREAU SYNDICAL DU 06 MAI 2021	
B.06/2021	CATALOGUE DES ATELIERS PEDAGOGIQUES – ANNEE SCOLAIRE 2021/2022	
B.07/2021	CHALLENGE LES MINI-TOQUES – <i>BILAN EDITION 2021 ET ADOPTION DES PRINCIPES DE L'EDITON 2022</i>	
B.08/2021	ADOPTION DES MANIFESTATIONS DU DERNIER TRIMESTRE 2021	

**SYM PYRENEES-MEDITERRANEE
SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE, L'ANIMATION PEDAGOGIQUE ET
LE TRANSPORT PYRÉNÉES-MEDITERRANÉE**

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU DU MARDI 14 SEPTEMBRE 2021 A 18H00

L'an deux mille vingt et un et le 14 du mois de septembre à 18 heures, le Bureau du SYM Pyrénées-Méditerranée régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Espace Simone ALI à PONTEILLA, sous la **Présidence de Monsieur Robert RAYNAUD.**

PRESENTS : MMES et MM

- RAYNAUD Robert
- SOL Frédéric
- GAY Catherine
- BAYONA Jacques
- CAILLEZ Charlotte
- GRANIER Michèle
- CAMPS Philippe
- MOULIN Alexandre
- MONIER Christiane
- HUET Stéphane

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR : MMES et MM

- BLANC Sophie à CAILLEZ Charlotte
- OUROS Jeanne à Michèle GRANIER
- BROSSEAU Sylvie à Robert RAYNAUD
- CANAL Marie Christine à Christiane MONIER
- VALETTE Marguerite à Alexandre MOULIN
- CAYROL Dominique à GAY Catherine

ABSENTS EXCUSÉS : MMES et MM

- ROLLAND MCKENZIE Corinne
- SALINAS Max

Nombre de délégués en exercice :	18
Nombre de délégués présents :	10
Nombre de procurations :	6
Nombre de suffrages exprimés :	16
VOTES	
Pour :	16
Contre :	00
Abstention :	00

N° de la Délibération	
N° B.05/2021	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 MAI 2021 DU BUREAU SYNDICAL

M. Le Président,

PROPOSE de soumettre au vote l'approbation du Procès-Verbal de la séance du Bureau syndical en date du 06 mai 2021.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Le Bureau syndical,

ADOpte le Procès-Verbal du Bureau syndical du 06 mai 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Robert RAYNAUD

Accusé de réception en préfecture
066-256600297-20210914-B_05_2021-DE
Date de télétransmission : 15/09/2021
Date de réception préfecture : 15/09/2021

N° de la Délibération	
N° B.06/2021	CATALOGUE DES ATELIERS PEDAGOGIQUES – ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Mme Catherine Gay, Vice-Présidente,

RAPPELLE les objectifs fixés par les statuts du SYM Pyrénées-Méditerranée concernant la compétence « Animation pédagogique » organisée autour de 4 objectifs essentiels :

- Promouvoir la santé par l'équilibre alimentaire associé à l'activité physique,
- Promouvoir le développement du goût par la consommation de produits frais, de saison et de nos terroirs,
- Recréer du lien entre consommateurs et producteurs,
- Sensibiliser au respect de l'environnement et aux démarches « Eco responsables ».

De nouveaux ateliers pédagogiques sont proposés pour l'année scolaire 2021/2022 conformément au catalogue transmis aux membres du bureau.

Où l'exposé complémentaire de Mme la Vice-Présidente et après en avoir délibéré à l'unanimité

Le Bureau syndical,

APPROUVE le catalogue des ateliers pédagogiques pour l'année 2021/2022,

FIXE conformément au document annexé à la présente les pourcentages et les montants de prise en charge par le syndicat,

PRECISE que les dossiers présentés par les communes, les corps enseignants ou les équipes d'animation devront être adressés au Syndicat au plus tard le 5 novembre 2021.

DIT que l'attribution sera faite en fonction de l'ordre chronologique de dépôt et sous réserve des crédits disponibles au budget.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Robert RAYNAUD

Accusé de réception en préfecture
066-256600297-20210914-B_06_2021-DE
Date de télétransmission : 15/09/2021
Date de réception préfecture : 15/09/2021

N° de la Délibération	
N° B.07/2021	CHALLENGE LES MINI-TOQUES : <i>BILAN DE L'EDITION 2021 DU CHALLENGE DES MINI-TOQUES ET ADOPTION DES PRINCIPES DE L'EDITION 2022</i>

Mme la Vice-Présidente déléguée à l'Animation pédagogique et à la Communication,

RAPPELLE que le bilan de l'édition 2021 est globalement très positif malgré les mesures qui ont dû être prises, imposées par la crise sanitaire.

PROPOSE l'organisation suivante pour l'année 2022 :

Edition 2022

Les dates proposées :

- 06 et 10 décembre 2021 : Conférence de presse au Palais consulaire de la CCI et lancement du challenge
- 07 avril 2022 : Retour des recettes
- 11 avril 2022 : Comité de lecture
- 11 ou 18 mai 2022 : Finale du challenge
- 1^{er} juin 2022 : Remise des prix au Lycée Agricole de Rivesaltes

PROPOSE les principes suivants :

- La finale en deux temps matin pour les CM2 et après-midi pour les CM1.
- La remise des prix différée à la semaine suivante et organisée au lycée de Rivesaltes
- Le maintien du prix internautes
- Cibler les bons repas chez les parrains et les chefs participant au jury ou à la finale
- Cibler les produits afin de privilégier l'achat de produits locaux
- Rajouter un prix « cuisine » venant récompenser l'autonomie et le travail en cuisine du candidat.

Le montant prévisionnel est de 11 400,00 €, il sera définitivement arrêté au moment du vote du budget.

Le bilan et le nouveau programme ont reçu l'avis favorable de la Commission Animation du 06 septembre 2021.

Où l'exposé complémentaire de Mme la Vice-Présidente et après en avoir délibéré à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture 066-258600297-20210914-B_07_2021-DE Date de télétransmission : 15/09/2021 Date de réception préfecture : 15/09/2021
--

Le Bureau syndical,

ARRETE les dates d'organisation du Challenge des Mini-Toques comme suit sous réserve de l'acceptation de nos partenaires:

- 06 et 10 décembre 2021 : Conférence de presse au Palais consulaire de la CCI et lancement du challenge
- 07 avril 2022 : Retour des recettes
- 11 avril 2022 : Comité de lecture
- 11 ou 18 mai 2022 : Finale du challenge
- 1^{er} juin 2022 : Remise des prix au Lycée Agricole de Rivesaltes

ADOPTÉ les principes d'organisation comme énoncés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Robert RAYNAUD

N° de la Délibération	
N° B.08/2021	ADOPTION DES MANIFESTATIONS DU DERNIER TRIMESTRE 2021

Mme Catherine Gay, Vice-Présidente,

PROPOSE d'arrêter le planning des animations du dernier trimestre 2021 comme suit :

- Octobre :
 - Du 11 au 15 octobre, lors de la semaine du goût, sera organisé le Menu des Toques Blanches.
Les Chefs retenus et volontaires sont les suivants :
 - ✓ Pierre Louis MARIN, MONTNER
 - ✓ Frédéric PRATX, RASIGUERES
 - ✓ Julien MONTASSIÉ, BELESTA
 - Il vous sera proposé d'annuler pour la deuxième année consécutive le « Village du Goût ». En effet le protocole actuellement en cours interdit les brassages et ne permet pas de maintenir cette manifestation.
- 24 Novembre 2021 :
Participation à la Fête des droits de l'enfant organisée par la ville de Perpignan, au Mas Bresson. Il vous sera proposé la tenue d'un stand avec animation d'un atelier cocktail de fruits et un atelier pâtisserie à base de fleurs comestibles.
Le montant prévisionnel de cette nouvelle animation est établi à 500,00 € TTC.

Où l'exposé complémentaire de Mme la Vice-Présidente et après en avoir délibéré à l'unanimité

Le Bureau syndical,

DECIDE :

- D'annuler l'organisation du Village du Goût pour la deuxième année consécutive
- D'organiser les menus des Toques Blanches durant la semaine du goût du 11 au 15 octobre 2021 avec les chefs suivants :
 - ✓ Pierre Louis MARIN, MONTNER
 - ✓ Frédéric PRATX, RASIGUERES
 - ✓ Julien MONTASSIÉ, BELESTA
- De participer à la Fête des Droits de l'Enfant organisée par la ville de Perpignan au Mas Bresson le 24 novembre 2021.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Robert RAYNAUD

Accusé de réception en préfecture
N° 258600297-20210914-B_08_2021-DE
Date de télétransmission : 15/09/2021
Date de réception préfecture : 15/09/2021

**SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE,
L'ANIMATION PÉDAGOGIQUE ET LE TRANSPORT
PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

BUREAU DU 09 NOVEMBRE 2021

N° DELIB.	OBJET	PAGES
B.09/2021	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU BUREAU SYNDICAL DU 14 SEPTEMBRE 2021	
B.10/2021	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE POSTE A TEMPS COMPLET	
B.11/2021	LANCEMENT DE LA CONSULTATION MARCHE LESSIVIEL – <i>Approbation du DCE</i>	
B.12/2021	LANCEMENT DE LA CONSULTATION MARCHE VÊTEMENTS DE TRAVAIL – <i>Approbation du DCE</i>	

N° de la Délibération	
N° B.09/2021	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021 DU BUREAU SYNDICAL

M. Le Président,

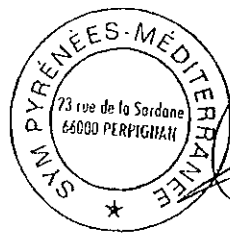
PROPOSE de soumettre au vote l'approbation du Procès-Verbal de la séance du Bureau syndical en date du 14 septembre 2021.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Le Bureau syndical,

ADOpte le Procès-Verbal du Bureau syndical du 14 septembre 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Robert RAYNAUD

Accusé de réception en préfecture
066-256600297-20211109-B_09_2021-DE
Date de télétransmission : 10/11/2021
Date de réception préfecture : 10/11/2021

N° de la Délibération	
N° B.10/2021	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : - CRÉATION DU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE POSTE A TEMPS COMPLET

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Président informe l'Assemblée,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement,

Il appartient donc au Bureau syndical du SYM P-M de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de répartition et portage des repas à domicile pour les personnes âgées et/ou dépendantes des Communes membres qui le souhaitent,

Le Président propose à l'Assemblée,

La création d'un emploi d'agent de répartition et de portage de repas à domicile pour les personnes âgées et/ou dépendantes à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'adjoint technique territorial. Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3, 2^{ème} alinéa de la loi du 26 janvier 1984, soit pour les besoins du service ou la nature des fonctions le justifiant.

En cas de recours, à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération est défini par le cadre du grade d'adjoint technique.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau syndical, à l'unanimité,

- Adopte la création d'un emploi d'agent de portage des repas à domicile selon les conditions énoncées ci-dessus,
- Accepte la modification du tableau des emplois et des effectifs,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'établissement.

Monsieur le Président est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Robert RAYNAUD

Accusé de réception en préfecture
066-256600297-20211109-B_10_2021-DE
Date de télétransmission : 10/11/2021
Date de réception préfecture : 10/11/2021

N° de la Délibération	
N° B.11/2021	LANCEMENT DE LA CONSULTATION MARCHE LESSIVIELS : - Approbation du DCE

Le Président,

INDIQUE à l'Assemblée que le marché « Produits lessiviels » pour les sites de restauration arrive à échéance le 31 août 2022 et qu'il y a donc lieu de le relancer.

RAPPELLE que la prestation a pour objet de définir l'ensemble des produits d'entretien et d'hygiène, ainsi que les équipements à usage unique nécessaires aux offices de restauration scolaire.

SOULIGNE que le CCTP a été transmis pour information à l'ensemble des membres du Bureau syndical.
Ce marché, d'un montant estimé à 80 000,00 € HT, pourra faire l'objet d'une procédure adaptée conformément au Code de la Commande Publique.

PRECISE par conséquence que compte tenu du montant estimatif du marché, l'attribution de délégation, qui a été accordée par délibération n° C.13/2020 du 02 septembre 2020, lui permet d'engager la procédure d'appel d'offres.

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

Le Bureau syndical, à l'unanimité,

PREND acte de cette information.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Robert RAYNAUD

Accusé de réception en préfecture
066-256600297-20211109-B_11_2021-DE
Date de télétransmission : 10/11/2021
Date de réception préfecture : 10/11/2021

N° de la Délibération	
N° B.12/2021	LANCEMENT DE LA CONSULTATION MARCHÉ VÊTEMENTS DE TRAVAIL : - Approbation du DCE

Le Président,

INDIQUE à l'Assemblée que le marché « Vêtements de travail » des agents des sites de restauration prend fin le 31 août 2022 et qu'il y a donc lieu de le relancer.

RAPPELLE que la prestation a pour objet la mise en œuvre d'un service de location et d'entretien d'équipements textiles pour les agents des offices de restauration scolaire.

SOULIGNE que le CCTP a été transmis pour information à l'ensemble des membres du Bureau syndical.

Ce marché sera passé selon la procédure adaptée prévue par le Code de la Commande Publique.

PRECISE par conséquence que compte tenu du montant estimatif du marché évalué à 150 000,00 € HT, l'attribution de délégation, qui a été accordée par délibération n° C.13/2020 du 02 septembre 2020, lui permet d'engager la procédure d'appel d'offres.

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

Le Bureau syndical, à l'unanimité,

PREND acte de cette information.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Robert RAYNAUD

Accusé de réception en préfecture
066-256600297-20211109-B_12_2021-DE
Date de télétransmission : 10/11/2021
Date de réception préfecture : 10/11/2021